

Honoraires de transaction à la charge du vendeur *

Prix de vente	Habitation / Professionnel
Jusqu'à 50 000 €	6 000€
De 50 0001 € à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	9 000 €
De 200 001 € à 250 000 €	10 000 €
De 250 001 € à 300 000 €	12 000 €
De 300 001 € à 350 000 €	14 000 €
De 350 001 € à 400 000 €	16 000 €
De 400 001 € à 450 000 €	18 000 €
De 450 001 € à 500 000 €	20 000 €
< à 500 001 €	4%

- Avis de valeur (sauf vente) : 150€ *
- Terrain : 7 % **

(Forfait maximum T.T.C. (T.V.A. 20%) appliqué sur le montant de la transaction. Ces honoraires comprennent la rédaction ssp du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à réitération de l'acte authentique, et conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties, elle sera à la charge du vendeur)

Honoraires Location *

Locaux d'habitation nue ou meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art.5)	Honoraires	A la charge du	
		Bailleur	Locataire
- Entremise et négociation	25%** loyer hors charges	X	
Visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail	8€ / m ² *	X	X
Etat des Lieux	3€ / m ² *	X	X
Locaux commerciaux, professionnels			
	20% du loyer annuel H.C**		100%
Stationnement			
	Forfait : 250,00 €*		

* T.T.C. (T.V.A. à 20%)

** Pourcentage maximum T.T.C. (T.V.A. à 20%)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.